

Projet d'aménagement du quartier résidentiel
Secteur de Grima
A BEAUSOLEIL (06)

Annexe 4 – CERFA

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) :	SAS NEXITY Immobilier Résidentiel Programmes Côte d'Azur
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	TINEETUDE Ingénierie VENAT Séverine
Adresse :	N° 30 Rue Chemin de Saint-Pierre
	Commune Le bar sur Loup
	Code postal 06620
Nature des activités :	Aménagement du quartier de Grima en résidences Séniors et logements, et d'une route d'accès
	sur la commune de Beausoleil (Alpes Maritimes)
Qualification :	Bureau d'études en environnement

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Podarcis muralis (Lézard des murailles)	Une dizaine d'individus répartis sur l'ensemble du périmètre de projet
B2 Hemidactyle tarcicus (Hémidactyle verruqueux)	Une station en contrebas du chemin, sous la carrière
B3 Couleuvre de Montpellier (Malpolon monspelsulanus)	Deux stations dans la zone naturelle en dessous la carrière
B4 Tarentola mauritanica (Tarente de Mauritanie)	Une dizaine d'individus répartis sur l'ensemble du périmètre de projet
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Le projet consiste en l'aménagement d'une résidence Sénior et de logement sociaux ausein d'une ancienne carrière, sur un terrain propice à recevoir un tel aménagement. Il est justifié de part les objectifs de la commune à proposer des logements intergénérationnels et sociaux sur son territoire, tout en proposant des infrastructures de transports et des services adaptés aux population résidentes.

.....

.....

.....

.....

.....

Suite sur papier libre

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) :	SAS NEXITY Immobilier Résidentiel Programmes Côte d'Azur
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	TINEETUDE Ingénierie VENAT Séverine
Adresse : N°	30 Rue Chemin de Saint-Pierre
	Commune Le bar sur Loup
	Code postal 06620
Nature des activités :	Aménagement du quartier de Grima en résidences Séniors et logements, et d'une route d'accès
	sur la commune de Beausoleil (Alpes Maritimes)
Qualification :	Bureau d'études en environnement

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Podarcis muralis (Lézard des murailles)	Une dizaine d'individus répartis sur l'ensemble du périmètre de projet
B2 Hemidactyle tarcicus (Hémidactyle verruqueux)	Une station en contrebas du chemin, sous la carrière (4 individus)
B3 Couleuvre de Montpellier (Malpolon monspelsulanus)	Deux stations dans la zone naturelle en dessous la carrière (2 individus)
B4 Tarentola mauritanica (Tarente de Mauritanie)	Une dizaine d'individus répartis sur l'ensemble du périmètre de projet
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Le projet consiste en l'aménagement d'une résidence Sénior et de logement sociaux ausein d'une ancienne carrière, sur un terrain propice à recevoir un tel aménagement. Il est justifié de part les objectifs de la commune à proposer des logements intergénérationnels et sociaux sur son territoire, tout en proposant des infrastructures de transports et des services adaptés aux population résidentes.

.....

.....

.....

.....

.....

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Destruction potentielle d'individus situé sur l'emprise des travaux et en bordure de la route de Grima

.....

.....

.....

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Expert naturalise et Ingénieur en environnement

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Période automnale et hivernale : octobre à mars

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Provence Alpes Cote d'Azur

Départements : Alpes Maritimes

Cantons :

Communes : BEAUSOLEIL

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser : Travaux en dehors des périodes de reproduction et mise en défens des secteurs favorables aux espèces de reptiles durant la phase chantier.

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Capture des individus avant chantier puis relache des spécimens dans des habitats favorables à leur biologie
Recréation d'habitats favorables à la reproduction et au repos des espèces de reptiles (création de tas de pierres/murs en milieu naturel)
Choix de la période de travaux en dehors des saisons sensibles

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Suivi écologique des mesures en phase chantier
Intervention d'un herpétologue pour la capture et la relache des individus

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à LE BAR SUR LOUP
le 12/02/2020
Votre signature

